

Québec, le 3 août 2015

À l'attention de la mairesse ou du maire, de la directrice générale ou du directeur général

**INTERVENTIONS DE VACCINATION DES ANIMAUX SAUVAGES CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR  
SUR VOTRE TERRITOIRE À COMPTER DU 17 AOÛT 2015**

Madame, Monsieur,

Pour une neuvième année consécutive, le gouvernement du Québec procèdera, en août et en septembre, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie, dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratsons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou manuellement.

**Épandage aérien**

Du 17 au 23 août 2015, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 3 500 km<sup>2</sup>, pour larguer quelque 380 000 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui seront visés par cette opération d'épandage. Vous trouverez ci-joint la liste des 20 municipalités de l'Estrie et des 45 municipalités de la Montérégie qui feront l'objet d'un épandage aérien.

**Épandage manuel**

Du 17 août au 12 septembre 2015, des équipes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs parcourront une zone d'environ 4 000 km<sup>2</sup> touchant 10 municipalités de l'Estrie et 78 municipalités de la Montérégie, pour épandre à la main quelque 246 000 appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratsons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les abords des cours d'eau, les pourtours des champs agricoles et, à l'occasion, les abords des poubelles.

**Les appâts vaccinaux**

Les appâts vaccinaux ont l'apparence de gros raviolis verts. Ils mesurent environ 40 mm x 22 mm x 10 mm. En raison de leur couleur, ils se fondent dans l'environnement et sont difficiles à repérer une fois au sol. Ils sont aussi très solides, ayant été conçus pour résister à l'impact d'un largage aérien. Normalement, il faut qu'ils soient perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.



**Pour assurer le succès de l'opération, voici quelques consignes à transmettre aux citoyens :**

- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Bien qu'ils soient jugés sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement, ils sont destinés aux animaux sauvages.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **811** pour joindre le service Info-Santé.

**En tout temps, il est aussi conseillé de rappeler aux citoyens :**

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, qu'ils soient domestiques ou sauvages;
- en cas de morsure par un animal, de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et de communiquer avec le service Info-Santé au 811;
- de consulter le médecin vétérinaire pour faire vacciner contre la rage leurs animaux, notamment les chats et les chiens;
- de rendre le contenu des poubelles extérieures inaccessible aux animaux afin d'éviter de les attirer près des maisons;

- de signaler les rats laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts en composant le 1 877 346-6763 ou sur le site Web [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca).

### État de situation

Le programme de lutte contre la rage du raton laveur a pour but d'éliminer cette menace pour la santé publique du Québec. Depuis le printemps, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a intensifié ses activités de surveillance et de contrôle à la suite de la découverte de rats laveurs infectés par la rage à quelques kilomètres de la frontière américaine, dans le comté de Franklin dans l'État de New York. De mars à juin 2015, 13 animaux atteints de la rage ont été détectés dans ce secteur. Le 4 juin dernier, un cas de rage chez un raton laveur a été confirmé dans la portion québécoise de la réserve autochtone d'Akwesasne. Ce territoire n'avait jamais fait l'objet de campagnes de vaccination contre la rage chez les animaux sauvages. En réaction à ce cas, un épandage manuel de vaccins a été réalisé à la mi-juin en collaboration avec les autorités autochtones et ontariennes. Ce cas de rage ne menace pas davantage le territoire du Québec, car l'environnement marécageux séparant Akwesasne de la Montérégie n'est pas propice au déplacement des rats et des mouffettes.

Bien qu'il n'y ait pas eu de cas de rage du raton laveur répertorié ailleurs au Québec depuis 2009, le risque de réintroduction est réel et cette maladie demeure mortelle pour l'humain.

Pour obtenir plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca). Vous pouvez également y commander des documents d'information pour distribution à la population ou aux responsables des camps de jour offerts dans votre municipalité. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3019.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Sophie Roy  
Responsable des communications – Rage du raton laveur  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction des communications  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C 402  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-8609, poste 3019  
[www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

**Liste des municipalités de la Montérégie visées par l'épandage  
manuel du 24 août au 6 septembre 2015**

Abercorn	Saint-Césaire
Ange-Gardien	Saint-Chrysostome
Beauharnois	Saint-Constant
Bedford	Saint-Cyprien-de-Napierville
Brigham	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Bromont	Sainte-Anne-de-Sabrevois
Brossard	Sainte-Barbe
Candiac	Sainte-Brigide-d'Iberville
Carignan	Sainte-Clotilde
Chambly	Saint-Édouard
Châteauguay	Sainte-Martine
Delson	Sainte-Sabine
Dundee Dunham	Saint-Étienne-de-Beauharnois
Farnham	Saint-Georges-de-Clarenceville
Franklin	Saint-Ignace-de-Stanbridge
Frelighsburg	Saint-Isidore
Godmanchester	Saint-Jacques-le-Mineur
Hemmingford	Saint-Jean-sur-Richelieu
Henryville	Saint-Louis-de-Gonzague
Hinchinbrooke	Saint-Mathieu
Howick	Saint-Michel
Huntingdon	Saint-Patrice-de-Sherrington
La Prairie	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Lacolle	Saint-Philippe
Léry	Pike-River
Marieville	Saint-Rémi
Mercier	Saint-Sébastien
Mont-Saint-Grégoire	Saint-Stanislas-de-Kostka
<b>Napierville</b>	Saint-Urbain-Premier
Notre-Dame-de-Stanbridge	Saint-Valentin
Noyan	Stanbridge East
Ormstown	Stanbridge Station
Richelieu	Sutton
Saint-Alexandre	TNO aquatique de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Saint-Alphonse-de-Granby	TNO aquatique de la MRC de Brome-Missisquoi
Saint-Anicet	TNO aquatique de la MRC du Haut-Saint-Laurent
Saint-Armand	Très-Saint-Sacrement
Saint-Bernard-de-Lacolle	Venise-en-Québec
Saint-Blaise-sur-Richelieu	